Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251127-DEL_2025_246-DE

# EXTRAIT
# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
# DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 18 novembre 2025**

| | | |
|---|---|---|
| **Date de convocation :** 12/11/2025<br><br>**Date d'affichage :** 12/11/2025 | Nombre de conseillers<br>En exercice :<br>Présents :<br>Votants : | <br>37<br>28<br>32 |

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit novembre, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (Salle des Loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, HAMON Carole, MOREL Gérard, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

**Absents :**
FOUGLE Alain, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves

**Absents ayant donné pouvoir :**
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MESTRIES Gaëlle donne procuration à LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
RICHARD Jacques donne procuration à MASSON Josette

**Secrétaire de séance** : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251127-DEL_2025_246-DE

**N° DEL_2025_246**

**Objet** **Eau-Assainissement**

Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) - RPQS 2024

Conformément à l'article L-2224-5 du CGCT, tout service en charge de tout ou partie des compétences d'eau potable ou d'assainissement doit produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS).

La compétence eau potable étant intégralement transférée à la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR), conformément aux articles L5211-39 et L 2224-1 du CGCT, le rapport d'activité 2024 de la CEBR – approuvé en comité syndical du 23 septembre 2025 - doit être présenté pour information à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné avant la fin d'année 2024. Ce document doit par ailleurs être mis à disposition du public dans les locaux communautaires, avec avis par voie d'affichage.
Ce document a par ailleurs été transmis dans les mairies du territoire pour une bonne information et mise à disposition du public.

Le document complet, ainsi qu'une synthèse sont disponibles en annexe.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la communication du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-, L.2224-5, et L.5211-39

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la communication du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, pour l'exercice de la compétence Eau.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique*
*Le 27/11/2025*
**Le/la secrétaire de séance,**
**Madame SENTUC Véronique**

Le *27/11/2025,*
**Le Président,**
**Claude Jaouen**